

Bonjour,

Voici ma contribution quant au projet des Mouilles sur la commune de Bellecombe.

Initialement projet de construction d'un bâtiment de 10 logements comprenant par moitié ou moins de personnes âgées. Comment peut-on avoir l'idée de mettre des personnes âgées dans cet endroit isolé, à 2 kms du village? Bonne idée, mais le lieu ne convient pas. Il faut prendre la voiture(si on est encore en état de conduire!), pour aller chercher le pain ou le journal, aller à la poste ou à l'église, et faire ses courses par tous les temps!

Le maire dit pouvoir accueillir des personnes en fauteuils roulants. C'est là aussi une heureuse initiative, mais absolument pas réaliste!

Je m'imagine bien les personnes âgées, avec leurs cannes, déambulateurs et fauteuils roulants, sortir pour aller pêler la neige et marcher sur la glace! Le confort et le maintien de l'autonomie de ces personnes n'est pas pris en compte et tout le monde sait qu'il est préférable d'être près d'un village avec toutes les commodités et se déplacer à pied!

Ce projet, très ambitieux, n'a pas eu les financements de certains organismes de l'état, qui ont beaucoup d'autres projets plus nécessaires en cours. En conclusion, le plan financier de ce projet ne tient pas la route, impliquant un emprunt de 30 ans non suffisant.

Donc, pour pouvoir financer ce bâtiment, le maire a eu l'idée de rajouter un lotissement de 4 maisons, ce qui est interdit avec le PLU actuel, l'ancien maire ne souhaitant pas de lotissement afin de garder un certain respect architectural correspondant à l'esthétique de maisons isolées sur le village de Bellecombe.

Le PLUI mentionne dans ses textes que le village de Bellecombe a perdu 6% de ses habitants.

Effectivement, un certain nombre de personnes du 4^{ième} âge sont décédés dernièrement. Mais quand vous ramenez ce chiffre de 6% sur le nombre d'habitants total, c'est à dire 74 habitants, ça fait une perte de 3 à 4 habitants!

Vous dites dans vos textes que le but de Bellecombe est de conserver ses habitants et non de s'agrandir, ce que contredit ce projet. Le projet des Mouilles amènerait environ 35 personnes, soit un nombre bien supérieur au chiffre permettant de maintenir le nombre d'habitant sur le village. Les 35 habitants supplémentaires augmentent de 50% la population de Bellecombe.

Vous mentionnez aussi dans le PLUI que 50% des nouveaux logements devront venir de rénovation de bâtis anciens. Quant est-il? Je ne vois rien de ce genre dans vos projets. Il suffirait de 2 appartements ou maisons rénovées dans des bâtiments existants pour combler le déficit en habitants, et ceci sans bétonnisation excessive ni impact sur la biodiversité!

Monsieur le maire nous a indiqué qu'il n'y aurait aucun impact sur la combe? Celle-ci passerait donc de 3 à 40 habitants sans impact?

- impact visuel, surtout avec le lotissement et le bâtiment municipal.
- impact lumineux (actuellement peu de pollution lumineuse). Cet impact a aussi son importance, comme tous les autres, sur le milieu naturel, la faune et la flore...
- impact par le bruit: combe très sonore avec écho.
- Impact pollution: 20 à 25 voitures seront nécessaires pour transporter tous ces habitants, une voiture obligatoire par personne adulte. Obligation de parkings, de bétonniser et d'éclairer.

La 4^{ième} maison va nécessiter la construction d'une route pour y accéder de 100m de long, ce qui n'est pas rien, et se situe en pleine pente!

Il n'y a pas d'emploi sur Bellecombe. Les appartements déjà loués sur le village par la mairie le sont parfois aux locaux mais aussi souvent à des personnes travaillant loin, voir en Suisse. A l'heure où la com-com parle de mobilité douce, ou il serait souhaitable pour la survie de nos descendants de réduire l'impact de nos trajets, comment faire quand on habite un lieu isolé?

A Septmoncel, il y a un nombre de logements vacants considérables et certaines parcelles du lotissement attenant au village n'arrivent pas à se vendre.

Cet été, un arrêté préfectoral concernant l'eau, demandait aux habitants avec une urgence absolue de réduire la consommation d'eau et ceci, même au mois de septembre. Bellecombe n'a pas pu fournir l'eau nécessaire à ces habitants et a dû avoir recours au réseau d'eau des Rousses! Alors, avec une augmentation significative du nombre d'habitants, la gestion de l'eau sera plus difficile.

Enfin, ce projet sur papier peut paraître attractif avec sa labellisation de maison intergénérationnelle. Mais la municipalité pourra en changer la finalité selon ses besoins. Pas de personnes âgées intéressées, personnes stables au lieu de saisonniers... De même, qui peut garantir que les terrains ne seront pas achetés pour y faire des maisons secondaires. Seule la mairie a la main là-dessus et elle ne pourra pas certifier vendre les terrains aux locaux qui s'engageraient à venir à l'année!

Il semblerait d'après les documents du Plui que 13 stécals ont été approuvés, cela veut-il dire que 13 habitations neuves peuvent y être construites? Ça fait vraiment beaucoup pour cette petite commune (dont 4 sur le terrain des Mouilles). Le mitage y est donc conséquent, contrairement aux recommandations.

Nous sommes dans un Parc Naturel Régional et normalement dans une zone concernée par la loi montagne, mais en fait rien ne nous protège de ce projet et de la bétonnisation excessive de nos belles combes...

Je vous remercie de votre lecture attentive,